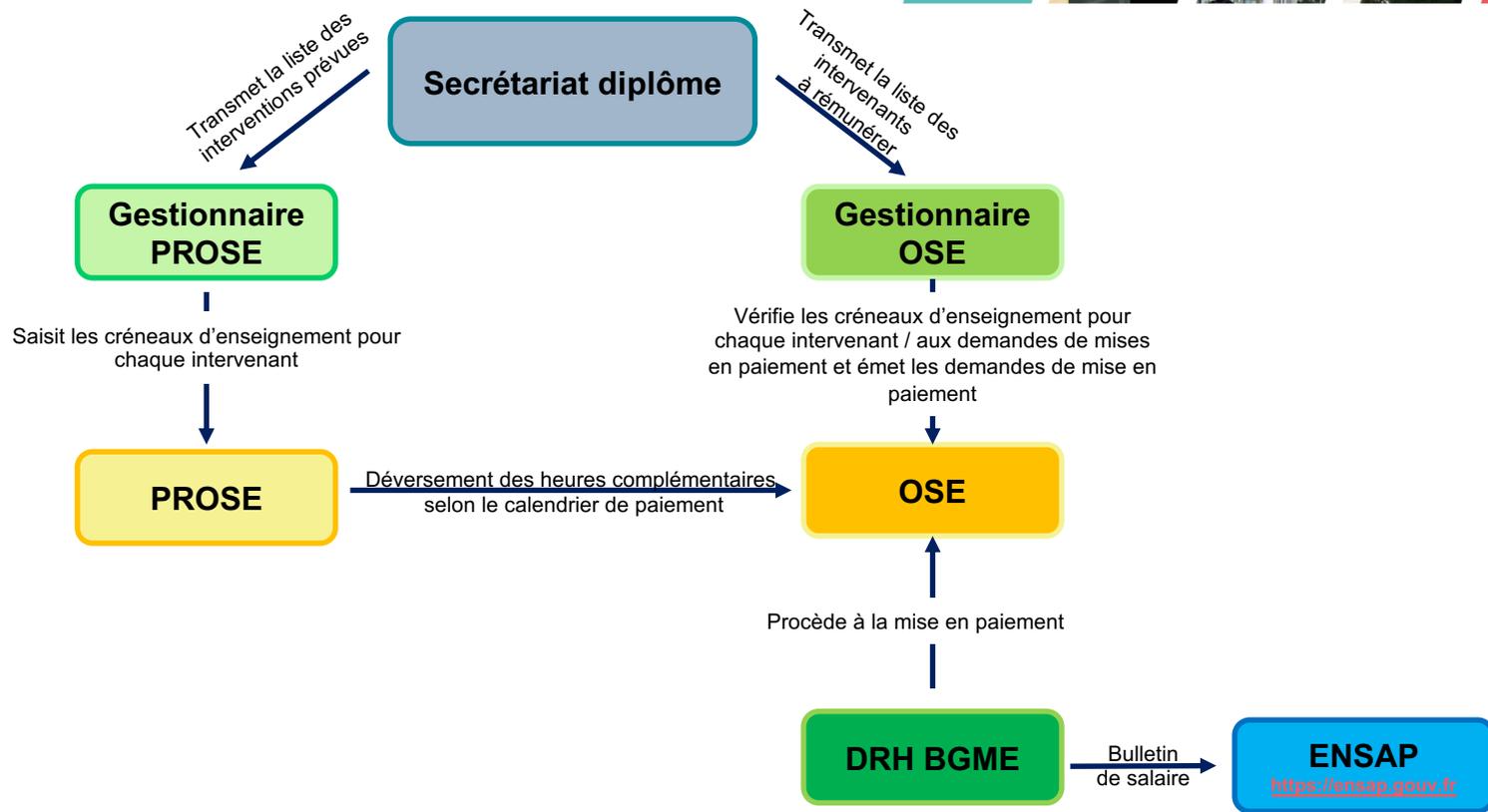


Processus de saisie des enseignements dans PROSE pour paiement dans OSE

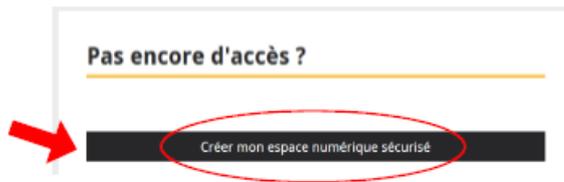


5. Fiches de paie

Les fiches de paie sont disponibles sur le site de l'ENSAP après versement de la paie :

Comment y accéder ?

- ➔ Connectez-vous à la plateforme sécurisée via l'adresse : <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>
- ➔ Lors de votre première connexion, utilisez le bouton en bas, à gauche de l'écran « **Créer mon espace numérique sécurisé** ». Vous aurez besoin pour cette étape de vous munir de votre **numéro de sécurité sociale**.
- ➔ Les services de l'ENSAP valideront votre inscription sous 2 à 3 jours ouvrables. Après ce délai vous pourrez accéder à l'ensemble des ressources disponibles, à savoir :
 - ◆ Bulletins de salaire et attestations fiscales annuelles **depuis décembre 2016**



En cas de besoin, merci de contacter :

Mme Maria VILLAUMÉ

04 34 43 35 12 ou par mail à l'adresse maria.villaume@umontpellier.fr.